

Steinhausen, en juin 2025

Prise de position de la SSPP

*Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie (SSPP)*

## Prévention des suicides sur les voies ferrées

Les suicides sur les voies représentent environ 8.0 % de l'ensemble des suicides en Suisse – un taux élevé en comparaison internationale, particulièrement marqué chez les adolescent·e·s. A titre de comparaison : selon les études internationales, la proportion de suicides sur les voies varie entre 1 % et 12 %. La densité élevée du réseau ferroviaire suisse, la fréquence importante des trains et l'accessibilité de ce moyen de suicide contribuent largement à ce chiffre élevé.

### Risque d'imitation

Les suicides sur les voies ferrées relèvent souvent de mécanismes d'imitation – un phénomène connu sous le nom d'« effet Werther ». Celui-ci n'est pas seulement déclenché par la couverture médiatique, mais aussi par la communication clientèle des entreprises ferroviaires, notamment les CFF, ou encore par des représentations fictionnelles. Les données scientifiques sur ce phénomène sont claires.

### Évolution en Suisse

Au début des années 2000, le nombre de suicides sur les voies a augmenté en Suisse – contrairement à la tendance générale à la baisse des taux de suicide – en particulier chez les hommes. À cette époque, les CFF utilisaient systématiquement le terme « accident de personne » dans leur communication, conférant ainsi une forte visibilité à ce type de suicide. Il est démontré que la disponibilité et la notoriété d'une méthode influencent fortement le choix du moyen utilisé lors d'un suicide.

### Programme de prévention des CFF

En 2013, les CFF ont mis en place un programme global de prévention du suicide et ont instauré, en 2014, un service spécialisé en prévention du suicide. Parmi les mesures figurent :

- L'identification et, dans la mesure du possible, la sécurisation des lieux à risque
- La pose de panneaux signalant la ligne d'assistance téléphonique (« La Main Tendue »)
- La sensibilisation et la formation du personnel
- Le soutien à des campagnes nationales de prévention du suicide
- Et, point central : la renonciation à l'usage généralisé du terme « accident de personne » dans les informations destinées à la clientèle

Cette communication prudente s'est révélée être l'une des mesures les plus efficaces individuellement<sup>1</sup>. Une étude récente montre une baisse significative du nombre de suicides sur les voies ferrées après la mise en œuvre de ce programme<sup>2</sup>. Les auteur·rice·s attribuent cette diminution au concept de prévention multimodal des CFF, notamment à l'adaptation de leur communication.

### Retour à l'ancienne pratique

En mai 2025, les CFF ont annoncé qu'ils recommenceraient à utiliser le terme « accident de personne » à partir de juin 2025. Ils justifient cette décision par la volonté de transparence envers la clientèle et la nécessité de protéger leur personnel contre des critiques injustifiées.

Bien que ces raisons soient compréhensibles, il existe des alternatives éprouvées et sans risque, telles que l'emploi de formulations neutres comme « perturbation du trafic ferroviaire » ou « événement sur les voies ».

---

<sup>1</sup> [OFSP, Prévention du suicide selon les méthodes spécifiques](#)

<sup>2</sup> Hepp U, Kupferschmid S, Stulz N. Prävention von Schienensuiziden in der Schweiz. Psychiatr Prax 2025. DOI: 10.1055/a-2592-6053

### **Position de la SSPP**

La reprise d'une communication explicite sur les suicides sur les voies constitue, selon la SSPP, un recul préoccupant en matière de prévention du suicide. Elle pourrait entraîner une augmentation du nombre de suicides sur les voies, avec des conséquences graves pour les personnes concernées, leurs proches ainsi que le personnel ferroviaire.

La SSPP recommande fermement aux CFF de reconsidérer et d'adapter leur stratégie de communication, dans une optique de prévention du suicide.